

Avis de Soutenance

Monsieur Antoine OUMEDJKANE

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Compliance & droit administratif

dirigés par Madame Pascale IDOUX

Soutenance prévue le **lundi 05 décembre 2022** à 14h00

Lieu : 39 rue de l'université - 34060 Montpellier

Salle : des Actes

Composition du jury proposé

Mme Pascale IDOUX	Université de Montpellier	Directrice de thèse
Mme Lucie CLUZEL-MÉTAYER	Université Paris-Nanterre	Rapporteure
Mme Aude ROUYÈRE	Université de Bordeaux	Rapporteure
M. Thomas PERROUD	Université Paris II-Panthéon Assas	Examineur
Mme Marie-Anne FRISON-ROCHE	Journal of Regulation & Compliance	Examinatrice

Mots-clés : Régulation, Compliance, Droit administratif, Droit public économique,

Résumé :

Originellement non juridique, la notion de compliance est apparue à la fin des années 2000 comme un nouvel objet d'étude pour la doctrine de droit privé. Relativement délaissée par la doctrine publiciste, elle se révèle pourtant être un sujet intéressant, plus particulièrement pour le droit administratif qui permet de l'observer avec le plus de précision. Cette thèse a, premièrement, mis en évidence deux fonctions distinctes de la compliance en droit administratif. Dans une fonction externe, la compliance peut se définir comme une méthode de régulation économique qui consiste, pour une autorité publique, à imposer au sein des entreprises, des règles et des procédures qui traduisent une conciliation entre leurs intérêts économiques et d'autres finalités d'intérêt général. Au-delà, la logique impulsée par la compliance semble également s'étendre à toute l'administration à travers une fonction interne. Dans ce cadre, la compliance peut alors se définir comme une méthode de gestion qui vise à développer des outils internes à l'administration dans le but d'améliorer l'efficacité de son action. À travers ces deux fonctions, il a été possible, deuxièmement, de déterminer les effets de la compliance sur le droit administratif. Ceux-ci renvoient à des évolutions juridiques plus larges, que la doctrine a pris le soin de décrire depuis une dizaine d'années. Ce sera le cas, notamment, du recours massif au droit souple, de la question de la répartition des rôles assignés par le droit aux personnes publiques et privées face aux grands enjeux contemporains ainsi que les interactions entre le droit interne et les sources étrangères ou supranationales. L'ensemble permet de produire une réflexion, qui se veut résolument actuelle, sur la nature des missions d'intérêt général assignées par la loi à l'administration, mais aussi sur ses

modalités de réalisation en collaboration avec les entreprises privées.